Recu en préfecture le 30/10/2023

Publié le

ID: 005-200077113-20231023-DELIB582023-DE



N°58/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023

<u>OBJET</u>: Délibération pour valider les travaux SIL (Signalisation d'Information Locale) menés par la communauté de communes

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16 Secrétaire de séance : Serge BLANC Convocation en date du : 17 octobre 2023

<u>PRESENTS</u>: ACHIN Richard, AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES: CATELAN Thierry, GALLAND Daniel

ABSENT:

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande Publique,

Vu la délibération n°39/2019, en date du 17 juin 2019, portant sur la mise en œuvre du schéma de signalisation et d'information locale (S.I.L) et l'adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture et la pose de la signalétique d'information locale.

La communauté de communes du Champsaur Valgaudemar a réalisé pour le compte de 24 communes membres qui la composent, un schéma de signalétique touristique. Elle a réalisé ce schéma dans le cadre de sa compétence touristique. A la suite de quoi, 19 communes doivent mettre en œuvre la SIL suivant la mise en œuvre prévue dans ce schéma.

Il s'agit pour chacune des communes d'assurer la fourniture et la pose de la signalisation et de poser :

- Une signalisation d'information locale SIL
- Une signalisation de jalonnement JAL

Compte tenu des compétences en matière de voierie des communes d'une part, et en matière de tourisme de la communauté de communes Champsaur Valgaudemar d'autre part, ce projet est passé sous maitrise d'ouvrage de la communauté de communes Champsaur Valgaudemar étant entendu que ce projet concerne 19 communes de la CCCV et est à la charge directe de la commune la part de fourniture et pose figurant dans la liste de ses compétences.

Aussi, et ce pour une question de cohérence de l'aménagement et la bonne exécution des travaux sur les 19 communes, a-t-il était décidé le principe d'une intervention sous maitrise d'ouvrage unique de la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar ayant pour objet de confier à cette dernière le soin de réaliser au nom et pour le compte de chacune des communes la fourniture et la pose de la signalisation d'information locale et de jalonnement.

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le

ID: 005-200077113-20231023-DELIB582023-DE



Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que la convention entre la Communauté de communes Champsaur-Valgaudemar et la commune d'Aubessagne a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux sous mandat de la fourniture et de la pose de la SIL (Signalétique d'information Locale) pour les communes du Champsaur -Valgaudemar.

Monsieur le Maire explique qu'une part fixe de 576.16€ HT reviendrait aux communes signataires pour financer la maîtrise d'œuvre. Le coût des travaux concernant Aubessagne s'élèverait à 1 437.88€ HT avec une prise en charge de la communauté de communes de 580.38€ HT.

Le montant de ces travaux pour la commune s'élèverait donc à 1 433.66 HT et se décomposeraient ainsi :

- 857.50€ HT pour les travaux
- 576.16€ HT pour la maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- > APPROUVE cette convention de travaux sous mandat avec la communauté de communes pour la fourniture et la pose de la SIL dans les communes du Champsaur-Valgaudemar
- VALIDE le montant des travaux à la charge de la commune d'un montant de 1 433.66€ HT :
 - > 857.50€ HT pour les travaux SIL
 - > 576.16€ HT pour la maîtrise d'œuvre
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE. Richard ACHIN

Mail: mairie@aubessagne.fr